

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2016-008
Direction de l'urbanisme
Service Permis et inspection
Objet : Résolution habilitant la greffière à attester que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'une autorisation visée à l'article 32 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (demande d'Hydro-Québec pour des travaux d'amélioration du drainage à la propriété d'Hydro-Québec située au 1118, rue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome, Lévis)
Date : 5 janvier 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La compagnie Hydro-Québec s'adresse à la Ville afin d'obtenir un certificat de la greffière attestant que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation qui est requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (ci-après appelé la Loi) pour les travaux d'amélioration du drainage à la propriété d'Hydro-Québec située au 1118, rue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome, Lévis) (numéro de référence du dossier: DU-16-2015).

Dans le cadre de la demande que doit formuler le requérant, l'article 32.3 de la Loi précise que celui qui sollicite une telle autorisation doit soumettre, à l'appui de sa demande, un certificat de la greffière de la Ville attestant que la Ville ne s'objecte pas à l'autorisation demandée.

Les services de la Ville, concernés par la demande formulée par Hydro-Québec, ont mentionné que celle-ci ne contrevient pas à la réglementation municipale. De plus, nous n'avons reçu aucune recommandation à l'effet que le conseil devrait s'objecter à cette demande d'autorisation.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____
- Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Número du projet PTI : _____ Montants 2016 _____ 2017 _____ 2018 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 6 / 01 / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Dès que possible; le requérant précise que la date prévue pour les travaux sera dès qu'il aura l'autorisation du MDDELCC. Le délai du MDDELCC pour émettre un CA est de 75 jours, lorsque la demande du requérant est complète. Le certificat de la greffière fait partie des documents que le requérant doit déposer au MDDELCC.


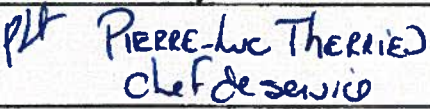

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Sylvain Vézina, inspecteur réseaux d'aqueduc et d'égouts, Direction des infrastructures	29/05/2014	Validation - volet réglementaire
Jérôme Carrier, technicien en environnement, Direction de l'environnement	29/05/2014	Validation - volet environnemental
Roger Paradis, inspecteur en bâtiment, Direction de l'urbanisme	12/05/2014	Validation - volet réglementaire
Steve Larose, Chef à la prévention, Dir. du service de la sécurité incendie	02/09/2014	Validation - volet réglementaire
Yves Charrette, directeur de police, Direction de la police	12/05/2015	Validation - volet réglementaire

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de ne pas s'objecter à la demande d'autorisation présentée par La compagnie Hydro-Québec au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour les travaux situés au 1118, rue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome à Lévis, et d'autoriser, en conséquence, la greffière à signer le certificat suivant l'article 32.3 de la loi à l'égard de cette demande.

Liste des pièces jointes : Annexe I : Plan de localisation

Préparé par : Raymond Robillard 		Titre d'emploi : Conseiller en aménagement du territoire Coordonnateur des demandes de certificat de la greffière (LQE)	
Recommandé par :			
 PIERRE-LUC THERIAULT Chef de service			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 2016 / 01 / 05	

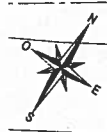
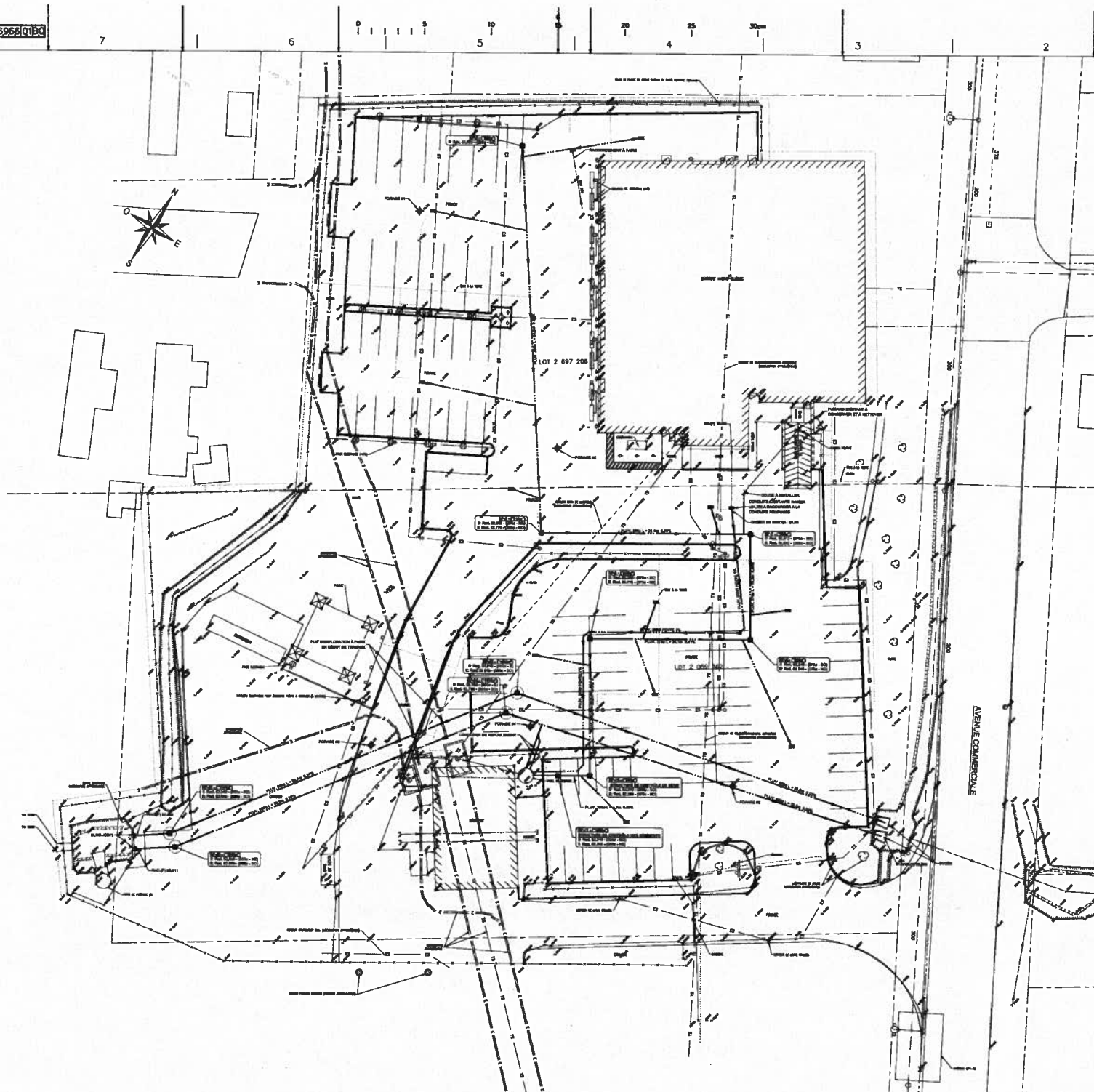
COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE <hr/> <hr/>
--

Signature de la Direction générale :  Date : 2016 01 / 11

LÉGENDE

ITEM	EXISTANT	PROPOSÉ
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		

À LA DIFFÉRENCE DES SYMBOLES DE CONSTRUCTION TRACÉS EN POINTillés, LES SYMBOLES DE CONSTRUCTION TRACÉS EN SOLIDES DÉSIGNENT LES ÉLÉMENTS À CONSERVER. LES SYMBOLES DE CONSTRUCTION TRACÉS EN SOLIDES DÉSIGNENT LES ÉLÉMENTS À DÉMOLIR.



NOTES

1. Réviser les plans en fonction des modifications approuvées.
2. Vérifier les dimensions et les cotes.
3. Assurer la conformité avec les règlements en vigueur.
4. Préciser les matériaux et les finitions.
5. Indiquer les lieux de pose des équipements.
6. Définir les zones de circulation et de stationnement.
7. Préciser les hauteurs et les pentes.
8. Vérifier les liaisons avec les plans adjacents.
9. Assurer la lisibilité et la clarté des annotations.
10. Vérifier l'exactitude des coordonnées et des références.

NO	DESCRIPTION	DATE	STATUT
01	Plan de construction initial	2008-05-15	Approuvé
02	Plan de construction modifié	2008-06-01	Approuvé
03	Plan de construction modifié	2008-06-15	Approuvé
04	Plan de construction modifié	2008-07-01	Approuvé
05	Plan de construction modifié	2008-07-15	Approuvé
06	Plan de construction modifié	2008-08-01	Approuvé
07	Plan de construction modifié	2008-08-15	Approuvé
08	Plan de construction modifié	2008-09-01	Approuvé
09	Plan de construction modifié	2008-09-15	Approuvé
10	Plan de construction modifié	2008-10-01	Approuvé

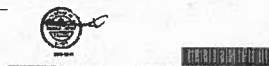
REVISIONS

NO	DESCRIPTION	DATE	STATUT

Startec Service Experts-consults Inc.
 1100 Avenue du Commerce
 Québec, Québec G1R 5R5
 Téléphone: (514) 381-1111
 Télécopieur: (514) 381-1112
 Fax: (514) 381-1113

NO DU CONTRAT: NO DU DESSIN: MODIFICATION: DATE: 2008-09-01

DÉSIGNÉ PAR: DÉSSINÉ PAR: CORRIGÉ PAR: VÉRIFIÉ PAR: APPROUVÉ PAR: DATE: 2008-09-01



CIVIL

PROJET: BÂTIMENT DE SERVICE ST-JEAN CHRYSOSTOME
 CLIENT: HYDRO-QUÉBEC
 DATE: 2008-09-01
 ÉCHELLE: 1/50
 SUPPORT: 1/300

Hydro-Québec

BÂTIMENT DE SERVICE ST-JEAN CHRYSOSTOME
 CONSULTÉES PROPOSÉES
 Forme AB

3616 294703420200806696801B0